



LA LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME
DANS UNE GRANDE INDUSTRIE

PAR

M. JUTEAU

Fondé de pouvoirs et
Chef du personnel de la Blanchisserie des Vosges, à Thaon

RAPPORT

*présenté à l'Assemblée générale de la Croix-Bleue
tenue à Paris le 24 Avril 1923*



AGENCE DE LA CROIX-BLEUE
53 bis, Rue Saint-Lazare
PARIS (9^e)

Alcoolisme, Hygiène

Relèvement des Buveurs

Ouvrages Scientifiques

*Insignes, Affiches artistiques et d'Actualités
Projections lumineuses*

Sociétés Françaises de *La Croix-Bleue* et de *L'Espoir*

SIÈGE SOCIAL ET DÉPOT DES PUBLICATIONS

53 bis, Rue Saint-Lazare — PARIS (9^e)

Téléph. : Trudaine 55-27

Nord-Sud : Trinité ; Métro : Chaussée d'Antin



Seule Librairie centralisant — à côté des publications anti-alcooliques (modération) de la Ligue Nationale Française, de la Ligue Patriotique Belge — toutes les publications (abstinence totale) des Sociétés réunies en Fédération des Abstinents Français ; Croix-Bleue Suisse, Espoir et Fédération des Abstinents Suisses ; Fédération des Abstinents Belges.

Nos bureaux sont ouverts tous les jours (sauf les dimanches et fêtes), de 10 heures du matin à 6 heures du soir sans interruption.

Notre Agence se charge de fournir les livres de tous les Editeurs Français et Etrangers.

Les publications des Sociétés de Tempérance, éditées à des prix de propagande, sont, sauf exceptions spécifiées, facturées *sans remise, port en sus.*

Pour la France, l'Algérie et la Tunisie, l'Alsace-Lorraine, la Suisse et la Belgique, nous expédions les commandes de 25 fr. et au-dessus *franco de port.*

Les lettres, mandats, bons de poste (employer de préférence les mandats-lettres et les mandats-cartes payables à domicile), chèques-postaux, Paris 158-99, doivent porter uniformément l'adresse suivante :

AGENCE CROIX-BLEUE

53 bis, rue Saint-Lazare — PARIS (9^e)

La lutte contre l'alcoolisme dans une grande industrie

J'ai à vous faire l'historique de la lutte contre l'alcoolisme dans une grande industrie textile de l'Est, la Blanchisserie et Teinturerie de Thaon.

Le regretté M. Armand Lederlin père fut le fondateur de cet établissement au lendemain de la funeste guerre de 1870 qui, en nous enlevant l'Alsace, privait la France de ses principaux établissements de finissage de tissus de coton ; il avait eu le souci constant d'améliorer le sort de ses ouvriers, en créant un ensemble d'œuvres sociales vraiment remarquable, sinon unique en France et qui fut considérablement complété et perfectionné par son fils et successeur, M. Paul Lederlin, sénateur des Vosges.

Quand, le 16 janvier 1886, le sénateur Claude des Vosges, dans son célèbre rapport, présenté au Sénat, fit entendre le premier cri d'alarme contre l'alcool, ce fut une stupeur dans le pays tout entier. Personne ne soupçonnait la gravité du péril : quelques petits verres, quelques petites gouttes d'eau-de-vie... était-ce donc un si grand mal ? Mais quand Claude eut cité des chiffres et que, parlant plus spécialement des Vosges, il eut dit, dans un opuscule paru à la même époque : « déjà dans les vallées qui donnaient autrefois les plus beaux hommes de France, on ne

rencontre plus que des conscrits impropres au service militaire ; il en est de même en Normandie, jadis l'une des plus riches provinces de France, en Bretagne, dans le Nord..... », quand, dans ce grand amour de la Patrie qu'ont les habitants de la frontière, parce qu'ils sont les premiers à la défendre, il eut poussé ce cri d'angoisse : « il faut se hâter, pourtant, la maison brûle », le pays s'émut, les Sociétés se formèrent sous l'impulsion d'hommes éminents.

Parmi eux se trouvait M. A. Lederlin.

Kiosques à café.

Dès 1900, alors que le premier Congrès national antialcoolique date seulement de 1903, M. Lederlin avait été préoccupé de constater que beaucoup d'ouvriers avaient la fâcheuse et dangereuse habitude de prendre, en guise de premier déjeuner, avant la matinale entrée à l'usine, un petit verre d'alcool, quelquefois deux et parfois aussi le funeste verre de vin blanc. Les observations qu'il fit, à ce sujet, à quelques vieux ouvriers, le convainquirent que cette mauvaise habitude était due à ce que bien des ménagères ne se donnaient pas la peine d'allumer leur feu, avant le départ du mari ou des fils pour l'usine, en sorte que le petit verre d'alcool était pris les premières fois, en remplacement du déjeuner absent. Des kiosques furent aussitôt construits aux trois entrées de l'usine ; ils distribuèrent du café chaud et sucré, additionné de lait à volonté, au prix de 0,05 centimes le grand verre ; ce prix a été maintenu jusqu'à ce jour, malgré la hausse du coût de la vie ; il est vendu ainsi de 1.300 à 1.500 verres par jour

pour un effectif de 3.500 ouvriers, ce qui suffit à démontrer l'efficacité du remède, car en l'absence de ces kiosques, beaucoup de grands verres seraient certainement remplacés par des petits verres. D'autre part, l'introduction de boissons alcooliques dans l'établissement, vin et bière compris, était dès cette époque formellement interdite.

Alimentation des Enfants.

Permettez-moi de vous indiquer en passant, bien que ce ne soit pas, à proprement parler, de l'antialcoolisme, que, partant de la même constatation, que l'ouvrier sortait de chez lui l'estomac vide et que cela pouvait être très fâcheux pour des enfants en voie de développement, M. A. Lederlin faisait distribuer dans la matinée, gratuitement, à tous les enfants de 13 à 16 ans, des sandwiches composés d'une tranche de viande ou de charcuterie prise entre deux tranches de pain spécial, beurré.

Cette distribution, néanmoins, a dû être supprimée peu de temps avant la guerre, car les chemins de l'usine, aussitôt après le défilé des enfants, étaient jonchés de pain, que les enfants jetaient pour manger seulement la viande !

Tableaux-Devises.

C'est à cette époque, également, que furent installés, au bout de chacune des avenues conduisant à l'usine, des tableaux portant des devises antialcooliques, destinées à frapper l'esprit de ceux qui devaient les lire jour après jour :

L'avenir est aux tempérants et aux abstinents,
La porte du cabaret mène à l'hôpital..., etc...

Sections Cadettes.

On s'était rendu compte, en même temps, de l'importance qu'il y a à avertir *l'enfant* des dangers de l'alcoolisme et des sections cadettes très nombreuses furent créées et encouragées dans les écoles publiques de la localité ; ces sections ont été reconstituées depuis la guerre et elles maintiennent dans les familles ce qu'on pourrait appeler une atmosphère antialcoolique.

Conférences.

D'autre part, des conférences publiques étaient faites avant la guerre, périodiquement, au personnel et pour remplir la salle, on les accompagnait de concerts et de représentations. Toutefois, ce qu'on peut dire dans une conférence antialcoolique, à un auditoire sans instruction, est forcément très limité ; aussi ces conférences n'ont-elles pas été reprises, leur utilité étant, d'autre part, assez contestable en raison de la fugacité de leurs enseignements.

La Presse Antialcoolique.

Par contre, un journal populaire antialcoolique, « L'Avenir du Peuple », publié par la Fédération des Vosges de la Ligue Nationale contre l'Alcoolisme (dont M. Paul Lederlin était alors le Président), était largement distribué, chaque semaine, dans tous les ateliers de l'usine et faisait plus et mieux que des

conférences, car il portait dans tous les milieux, dans tous les foyers, la bonne parole sous forme de faits divers, d'articles scientifiques vulgarisés, d'actualités et même de romans appropriés. Ce journal n'a pas été repris depuis la guerre en raison des frais qu'entraînerait sa publication et de l'absence d'un rédacteur compétent et dévoué comme l'était M. Mongel, ex-inspecteur du travail ; c'est bien regrettable, car l'utilité de cette feuille était largement démontrée par le fait que la majorité des industriels des Vosges le distribuaient à leur personnel et le soutenaient par des souscriptions se chiffrant par 10.000 fr. par année. Plusieurs industriels seraient disposés à continuer des distributions de ce genre, mais aucun journal antialcoolique populaire, recommandable, n'existe actuellement en France !

Thaon possède toutefois un journal local, *la Gazette Thaonnaise*, hebdomadaire, dont le rédacteur, qui est en même temps le Président de la *Croix-Bleue*, s'efforce d'agiter la cloche d'alarme à chaque occasion.

Alimentation.

On a souvent prétendu, avec raison, que l'ouvrier qui prend l'habitude de boire est celui qui mange mal chez lui ; c'est pour supprimer cette cause d'alcoolisme que la Blanchisserie a créé et maintenu un magnifique réfectoire, pouvant contenir 7 à 800 personnes, et où les ouvriers qui n'auraient pas le temps ou les moyens de bien manger chez eux, trouvent des repas substantiels, à bon compte ; c'est pour la même raison que les cours post-scolaires et d'enseignement ménager, imposés à toutes les peti-

tes filles, de 13 à 16 ans, engagées à l'usine, comprend un cours pratique de cuisine, qui apprend aux futures ménagères à faire de bons diners.

Résultats en 1914.

Ces moyens combinés de lutte contre le fléau avaient déjà concouru, en 1914, à ce résultat remarquable, que la consommation alcoolique de la population exclusivement ouvrière de Thaon était de 2,87 par an et par tête d'alcool pur à 100 degrés, alors que dans les autres centres industriels des Vosges elle était de :

2,85 à Epinal où se faisait une campagne antialcoolique intensive.

3,67 à St-Dié.

4,39 à Senones.

4,73 à Remiremont.

6,88 à Cornimont.

7,15 à St-Maurice.

8,06 à Bussang.

9,02 à Fraize-Plainfaing.

10,18 au Thillot.

Il ne nous est malheureusement plus possible de tenir ces statistiques à jour car le fisc (est-ce un fait exprès ?) ne taxe plus, depuis la guerre, l'alcool dans le pays de consommation, mais dans le pays de production.

Limitation des débits.

Au point de vue de la limitation des débits de boissons, avant la loi de novembre 1915, il est intéressant de signaler, en passant, que tous les actes de vente, tous les baux concédés par la Direction de

L'Établissement aux membres du personnel, comportaient l'interdiction absolue d'ouvrir jamais un débit de boisson sur les lieux vendus ou loués. D'autre part, tout ouvrier qui devenait tenancier d'un débit de boisson, même par l'entremise de sa femme, était tenu de choisir entre son café et son emploi dans l'établissement.

Le Pinard.

La guerre, hélas ! devait, dans le domaine qui nous intéresse, comme dans bien d'autres, occasionner un recul regrettable ; on ne tarda pas à s'apercevoir, en effet, et cette constatation a dû être faite ailleurs qu'à Thaon, que si la consommation de l'alcool sous forme de petits verres et d'apéritifs ne semblait pas avoir progressé, en revanche, celle du pinard prospérait outre mesure, multipliant le nombre des excités, des congestionnés, des querelleurs, des mécontents, des dyspeptiques, des violents, des demi-fous, des révoltés, des alcooliques, en un mot, plus indésirables les uns que les autres dans une industrie bien conduite.

Contre cet alcoolisme de forme nouvelle que trop de personnes se refusent à diagnostiquer, les anciens moyens de défense étaient inefficaces ; en effet, les kiosques à café n'empêchaient pas la consommation du pinard ; les tableaux, devises, n'attaquaient que l'alcool et laissaient en paix les amateurs du jus fermenté de la treille ; l'enseignement antialcoolique d'avant-guerre, professé dans les sections cadettes, dans les tracts, les affiches, les conférences et la presse antialcoolique, à de rares exceptions près, ménageaient le vin, richesse nationale, et le présen-

taient même, trop souvent, comme le grand antidote de l'alcool ; on se refusait (et on se refuse même encore maintenant) à voir le danger du vin, de peur d'avoir à attaquer le Dieu Pinard.

Restaurants antialcooliques.

Pour limiter le nombre des débits, on racheta quelques fonds mis en vente par leurs propriétaires et on les transforma en restaurants antialcooliques, genre Etoile-Bleue et même genre Croix-Bleue, pour orienter le goût des consommateurs vers les boissons plus saines, notamment les jus de fruits non fermentés ; malheureusement ces produits sont, en France, des plus rares et des plus chers et ils sont loin d'avoir atteint la perfection ; d'autre part, ils ne peuvent être pleinement goûtés et appréciés que par ceux dont le palais s'est déshabitué des boissons alcooliques ; cela constitue donc un cercle vicieux !

Enfin le débit de boissons créé par « le patron » sera toujours pour la majorité des ouvriers, même s'il ne s'agit pas d'un établissement antialcoolique, un lieu suspect, où l'on ne peut pas se « déboutonner » ; aussi ces établissements arrivent-ils tout juste à joindre les deux bouts et leur portée moralisatrice est-elle au moins douteuse ; il faut aussi considérer que la suppression d'un certain nombre de débits de boissons alcooliques a le grave inconvénient d'augmenter la clientèle et par conséquent la valeur des autres qui, devenant plus puissants, augmentent leurs moyens d'attraction ; cette considération est si grave que la Direction de l'Etablissement ayant eu, récemment, à acquérir le fonds d'un café situé trop près de ses cités, s'est demandé si

elle ne ferait pas mieux de le faire exploiter sous sa forme alcoolique actuelle, en n'y tolérant aucun abus de boisson, plutôt que d'en envoyer toute la clientèle dans le café le plus proche, dont elle ferait la fortune !

La Croix-Bleue.

Une section de Croix-Bleue, assez florissante, existait déjà avant la guerre à Thaon ; elle était due à une initiative privée, sa base religieuse bien que non confessionnelle étant incompatible avec la neutralité nécessaire à un établissement industriel.

La guerre, malheureusement, occasionna la chute de tous les buveurs relevés qu'elle comprenait.

Elle se reconstitua peu à peu, après la démobilisation et elle compte actuellement environ 160 membres dont une bonne vingtaine de buveurs relevés.

Parmi ces derniers, certains avaient déjà été congédiés de l'usine pour ivrognerie et n'y sont rentrés qu'après avoir donné des preuves de leur abstinence ; d'autres étaient de mauvais ouvriers et sont devenus des travailleurs appréciés de leurs chefs ; d'autres enfin, simples ouvriers autrefois, sont devenus des surveillants ; ceci soit dit pour ne faire ressortir les avantages de la Croix-Bleue qu'au point de vue industriel.

Quel est l'industriel, occupant un nombre un peu conséquent d'ouvriers, qui ne s'est pas trouvé, au moins une fois, dans le cas embarrassant suivant : un de ses bons ouvriers, ayant une vingtaine d'années de services dans la maison, père d'une nombreuse famille (pourquoi ceux-là tombent-ils plus souvent que les autres ?... nous le verrons tout à

l'heure), se laisse peu à peu entraîner dans l'ivrognerie.

Des observations, de plus en plus véhémentes, lui ont été faites ; il a promis, avec sincérité, de se modérer mais il est chaque fois retombé et plus le temps passe, plus le cas s'aggrave et plus il devient nécessaire de sévir. Mais que faire ? mettre dans la rue ce père de famille, ce vieux serviteur ? que deviendraient la femme et les enfants ? que diraient les camarades, si indulgents, eux, pour le péché d'ivrognerie ?

Il n'existe que deux remèdes à cette situation, en dehors du renvoi : la maison de relèvement pour buveurs, où un buveur peut être radicalement guéri en trois à six mois, tandis qu'on prend soin de sa famille, et la Croix-Bleue (qui en est d'ailleurs le corollaire, pour recueillir le buveur sorti guéri de la maison de relèvement, mais qui peut se suffire à elle-même).

Bien entendu, le buveur ne sera pas mis dans l'alternative du congédiement ou de la signature d'abstinence, car cela provoquerait des engagements non sincères, qui sont la mort d'une section de Croix-Bleue, mais on pourra tenir au buveur le petit discours suivant : « l'abstinence est désormais pour vous la seule guérison possible ; je suis obligé, en raison de votre conduite, de vous donner un emploi subalterne (balayeur, cantonnier, etc...) avec réduction de salaire (quitte à aider la femme en sous-main) ; si dans six mois vous n'êtes pas radicalement guéri, c'est le congédiement définitif ; d'autre part, si, d'ici là, vous m'apportez la preuve indiscutable de votre guérison, vous reprendrez votre poste ; pour votre gouverne, je vous indique que votre

admission, comme membre actif, à la Croix-Bleue, serait pour moi une preuve indiscutable. (On sait, en effet, que la Croix-Bleue ne reçoit comme membre actif que le candidat qui, ayant tenu pendant 3 mois, fidèlement, un engagement et donné toutes garanties de sincérité et d'abstinence, prend un nouvel engagement d'un an.)

Ce procédé a été employé par nous et il a réussi d'autant mieux que le jour même de cet avis directo-rial, une démarche d'un membre de la Croix-Bleue assurait le buveur qu'il trouverait dans la Société les appuis et les encouragements qui l'aideraient à se relever.

Mais il ne suffit pas de guérir les ivrognes, il ne suffit même pas d'exposer éloquemment aux ouvriers restés sobres les dangers de l'ivrognerie et de les dissuader d'y tomber, il faut rechercher pourquoi un ouvrier devient ivrogne et éviter aux autres ces mêmes causes de chute.

Le logement.

On a déjà signalé, parmi ces causes, le taudis comme étant un des principaux pourvoyeurs des cabarets ; nous n'y reviendrons que pour confirmer qu'à Thaon, où une bonne partie de notre population ouvrière habite de coquettes cités, les ivrognes se trouvent rarement parmi ceux qui en jouissent ou s'il s'en trouve, leur ivrognerie remonte à une époque où ils étaient mal logés.

D'autre part, les nombreuses familles sont naturellement les plus difficiles à loger convenablement et c'est la raison pour laquelle, ainsi que nous le disions tout à l'heure, il y a beaucoup de pères de

familles nombreuses parmi les ivrognes. L'ouvrier qui rentre du travail et qui trouve la table et les chaises encombrées, du linge séchant sur des ficelles à travers la seule pièce chauffée, c'est-à-dire la cuisine, tous les espaces remplis de mioches qui s'ébattent, est pour ainsi dire poussé dehors vers le cabaret où il trouvera des camarades, une table, de la lumière, de la chaleur, de la place.

Il y a cependant des ouvriers coquettement logés qui deviennent des piliers de cabarets et ceci appelle une réflexion qui est peut-être moins généralisée que la précédente : il ne suffit pas qu'un ouvrier soit bien logé pour qu'il trouve chez lui une agréable occupation de tous ses loisirs : il faut aussi qu'il ait un coin à lui, bien à lui, où il puisse faire ce qui lui plaît ; or, qu'est-ce qui plaît à l'ouvrier ? lire son journal ? oui, pendant quelques minutes, mais pas pendant les 4 heures de loisir que lui laisse la journée de 8 heures ; ce qu'il aime, en général, c'est bricoler, réparer une chaise, faire un encadrement, découper du bois, construire un rayonnage, une cage à lapins, une éleveuse à poussins, clouer, coller, souder, forger, etc... ; or, où fera-t-il cela, à la cuisine ? sa femme a besoin de la seule table ; les autres pièces ? sa femme, si elle est soigneuse, ne permettra pas qu'elles soient salies.

C'est pour répondre à ce besoin, qui n'a été que trop méconnu et que T. Combe a si joliment souligné dans ses récits sociaux, et notamment dans « La plainte des maris » et dans « Une table et une lampe » que certains architectes modernes, ayant spécialement étudié la classe ouvrière, ont eu l'idée de comprendre dans leurs plans de maisons ouvrières une pièce supplémentaire communiquant de

plein-pied avec la cuisine, tempérée en hiver par sa chaleur, bien éclairée et qui sera en même temps la buanderie, la chambre de douches et la pièce du mari dans laquelle ce dernier pourra avoir un modeste établi, un étau, ses outils, où il pourra travailler, le soir, pendant que sa femme sera à la cuisine, causant avec elle, par la porte ouverte, pendant que les enfants iront de l'un à l'autre, suivant leurs préférences.

En été, l'attrait d'un jardin suffit, en général, à retenir au logis les ouvriers qui ont un terrain suffisant à cultiver ; le « coin du mari » suffira certainement à le retenir en hiver car on ne va, la première fois, au café, que parce qu'on n'est pas bien chez soi.

La Blanchisserie et Teinturerie de Thaon, qui souffre, comme tant d'autres industries, de la crise des logements, et qui s'efforce de la conjurer par la construction de maisons ouvrières, a adopté ce nouveau modèle de logements, bien qu'il soit plus onéreux en raison de la plus grande surface couverte. Il sera intéressant d'observer l'effet du contenant sur le contenu.

Le Sport. Les Sociétés.

L'importance des sports et des Sociétés diverses d'éducation en matière d'antialcoolisme n'est plus à démontrer ; il y a donc lieu de noter en passant, dans cet inventaire de l'arsenal d'une grande industrie contre l'alcoolisme, que Thaon possède une Société de Gymnastique, une Société de sports athlétiques, une Société de tir et de préparation militaire, une Société d'Eclaireurs, une Société cycliste, une Société

de boules, une Société de pêcheurs à la ligne, des Sociétés musicales, horticole et même de photographie.

Primes à l'Abstinence.

S'il m'était permis d'émettre, pour terminer, un vœu sur ce qui pourrait être fait, en plus de ce qui a été fait jusqu'ici, je demanderais que l'abstinence fût encouragée dans toutes les industries françaises : il est incontestable que l'abstinant est un meilleur ouvrier, moins exposé qu'un buveur, même modéré, aux accidents du travail, aux mécontentements, aux somnolences, aux inattentions, aux défaillances.

Il est tout désigné pour certains emplois nécessitant une continuelle présence d'esprit, tels que conducteurs de chevaux ou d'autos (en attendant les avions), d'appareils à vapeur ou électrique, d'aiguilleurs, etc.

Pourquoi dans ces postes-là ne donnerait-on pas, en principe, la préférence, en cas de compétition, à un abstinant ? Pourquoi un abstinant ne toucherait-il pas une prime en échange de la sécurité supplémentaire qu'il donne à son employeur ? Cette proposition avait, depuis longtemps, reçu sa pleine réalisation en Amérique, avant la Loi de prohibition.

On critique, amèrement, en France, la prohibition américaine, peut-être un peu parce qu'elle choque notre amour de la liberté individuelle, mais surtout parce qu'elle lèse nos intérêts nationaux ; toutefois l'industriel le plus irréductiblement opposé à la prohibition a le devoir d'honorer l'ouvrier qui a su s'imposer librement une privation destinée à le rendre plus fort et à le mettre à l'abri de la tentation ;

si tel pouvait être le résultat de cette modeste causerie, elle n'aurait pas été inutile. Voici, en effet, pour terminer, la déclaration par laquelle le Roi de l'Acier, Andrew Carnegie, accompagnait un don très généreux à la National Temperance Society d'Ecosse :

« Le meilleur discours de Tempérance que j'aie
« jamais fait est mon offre de 10 0/0 d'augmentation
« de salaire à tous les ouvriers ou employés de mes
« usines d'Ecosse qui peuvent me prouver s'être
« abstenus pendant l'année de boissons alcooliques.
« Je calcule, en effet, que l'abstinence leur fait don-
« ner 10 0/0 en plus d'effet utile dans leur travail. »



CAHORS, IMP. COUESLANT (*personnel intéressé*). — 27.715

Que puis-je faire contre l'alcool ?

M'EN ABSTENIR.....

ENGAGEMENT

Je promets, avec l'aide de Dieu, de m'abstenir pendant..... à partir d'aujourd'hui de toute boisson enivrante sauf usage religieux ou prescription médicale.

Signature :

FOURNIR DES FONDS POUR LA LUTTE ANTIALCOOLIQUE

Je soussigné (Nom et adresse).....

verse une souscription annuelle de

à la Société Française de la CROIX-BLEUE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

53^{bis}, Rue St-Lazare, PARIS (Trinité)

Téléph. : TRUDAINE 55-27

Compte CHÈQUES-POSTAUX : Paris 158.99

A remplir et à retourner à la CROIX-BLEUE

53 bis, Rue Saint-Lazare, PARIS-9^e.

Où trouver nos Sections ?

L'AGENCE DE LA CROIX-BLEUE ET DE L'ESPOIR, 53 bis, rue St-Lazare, Téléph. : Trudaine 55-27. Est ouverte tous les jours non fériés, de 10 heures du matin à 6 heures du soir, sans interruption. On y trouve toutes les publications antialcooliques de langue française. (Journal **Le Libérateur**, 2 fr. par an. — Service de Librairie).

Compte de Chèques-postaux : PARIS 158.99

GROUPE DE LA SEINE

Président : M. le Pasteur P. PERRELET, 9, rue Gutenberg, Boulogne-s.-Seine.

Sections : Bagnolet, Belleville, Boulogne, Grenelle, La Villette, Les Ternes, Levallois, Ledru-Rollin, Ménilmontant, Montmartre, Nationale, Plaisance, Ste-Marie, Théâtre Tournefort, Pierre Levée.

GROUPE DU NORD

Président : M. le Professeur VALLÉE, 95, rue Dordin, Hellemmes-Lille (Nord).

Sections : Boulogne, Bruay, Calais, Desvres, Douai, Dunkerque, Fives-Lille, Hénin-Liétard, Lille, Liévin, Maubeuge, St-Quentin, Valenciennes, Walincourt, Tourcoing.

GROUPE DE LYON

Président : M. le Pasteur RIVET, 30, rue Duquesne, Lyon (Rhône).

Sections : Charpennes, La Guillotière, Croix-Rousse, Vaise, Les Brotteaux.

GROUPE DE L'EST

Président : M. le Pasteur René FOLTZ, 24, rue Jacques-Delille, St-Dié (Vosges).

Sections : Nancy, Thaon-les-Vosges, Metz.

GROUPE DE MONTBÉLIARD

Président : M. le Pasteur AINNE, Valentigney (Doubs).

Sections : Belfort, Montbéliard, Seloncourt, Valentigney, Vieux-Charmont.

GROUPE D'ALSACE

Président : M. le Pasteur Edouard METZENTHIN, 8, quai Finkwiller, Strasbourg.

Sections : Bischwiller, Colmar, Mulhouse, Munster, Niederbronn, Ste-Marie-aux-Mines, Strasbourg.

Sections non groupées

Rouen, Caen, Clermont-Ferrand, Nantes, Nîmes.

COLONIES

Afrique du Nord, Il-Mathen ; Sénégal, St-Louis ; Madagascar, Maré, Nouvelle-Calédonie.